



Service Public
Fédéral
FINANCES

DOCUMENTATION
PATRIMONIALE

RÉSUMÉ PRECAD

DONNÉES GÉNÉRALES

Type de dossier : Division parcellaire horizontale
Nos références : Precad26071338786
Vos références : N/A

Numéro de plan : 82029/10274

PARCELLES SOURCES

ID parcelle	Div. Cad.	Situation	Nature	Statut
82029 D 0496/00 A000 P0000	SAINTE-ODE 3 DIV/ TILLET/	HOUMONT	TERRE	Cad.- Precad

IDENTIFICATION PRÉALABLE

DATE DE DÉBUT : 13.04.2026

PARCELLES RÉSERVÉES

PARTIES PRIVATIVES

Dénomination : Lot 1 ID parcelle : 82029 D 0496/00 B000 P0000

Nature : AUTRE NON BATI Superficie (en m²) : 1.678

Dénomination : Lot 2 ID parcelle : 82029 D 0496/00 C000 P0000

Nature : AUTRE NON BATI Superficie (en m²) : 5.622

Procès verbal de mesurage et de division

Le 12 mars 2026

Je soussignée Christelle Huenaerts,
légalement assermentée auprès du tribunal de première instance de Bruxelles,
membre des chambres fédérales des géomètres-experts (LAN 041114)
représentant la sprl HUENAERTS bvba,
rue Eugène Toussaint, 36 à 1090 Jette - 02/460.68.82
ai procédé au mesurage et à la division d'une parcelle de terrain située

Houmont (Saint-Ode), Chemin Sulbout

Cadastrée Saint-Ode 3ème division (Tillet) section D- n°496a
Propriété de la famille Mahy

Ai trouvé une contenance de: **73 a 0 ca**
Septante-trois ares

La limite de la parcelle entourée en rouge au plan ci-contre a été définie de la manière suivante:

La limite ABC correspond à la droite liant le centre de l'arbre en A et le piquet d'angle de la palissade en C, comme défini au plan du géomètre Caprasse du 29/11/2005.

Les limites CDEFG correspondent à l'axe des arbres hautes tiges, comme défini au plan du géomètre Caprasse du 29/11/2005.

Les limites GHIJ correspondent à la position moyenne entre les deux clotures existantes.
La limite JK a été définie selon le plan cadastral et de manière à retrouver la surface de 73a.

Les limites KLMN correspondent à l'axe des arbres hautes tiges.

ai divisé cette entité, délimitée au plan ci-contre par les lettre A à N en deux lots, à savoir:

LOT 1:

coloré en mauve et délimité par les lettres A,B, C, D, E, P,O, N et A au plan ci-contre,
avec une superficie de: **16 a 78 ca**

Seize ares et septante-huit centiares

LOT 2:

coloré en brun et délimité par les lettres O,P, E à M et O au plan ci-contre,
avec une superficie de: **56 a 22 ca**

Cinquante-six ares et vingt-deux centiares

Le présent procès-verbal n'annule pas et ne déroge pas à toutes éventuelles servitudes quelconques qui existeraient à ce jour.
Je certifie avoir accompli ma mission en âme et conscience, avec exactitude et probité.

Christelle Huenaerts, géomètre-expert

Pour accord, les propriétaires et les voisins:

Lot 37 - Long: 5,58729 - Lat: 49,99645

Echelle: 1/500



Légende

- Arbre
- Clôture
- Axe arbres hautes tiges
- Bas talus
- Filet d'eau
- Bâtiment

Coordonnées des points de limites

	X (m)	Y (m)
A	237360.264	76822.268
B	237357.837	76825.475
C	237343.493	76844.170
D	237354.361	76859.810
E	237364.988	76871.231
F	237372.055	76878.825
G	237384.491	76890.796
H	237402.451	76908.316
I	237416.322	76921.260
J	237449.772	76948.995
K	237491.994	76904.415
L	237489.262	76898.793
M	237412.727	76856.133
N	237388.126	76839.339
O	237409.068	76853.644
P	237382.484	76866.660

Centre arbre

Piquet palissade



